

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

87/730 du 1er/12/87
DECRET N° /MAEC-SG/DAAF/DP
portant nomination de Monsieur SINALD
Charles, Secrétaire d'Administration Ep
Contra.de 6è échelon en qualité de Chef de
Division Scolarité à l'OGESC près
l'Ambassade de la République Populaire
du Congo à Bucarest (ROUMANIE)

PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

DGPCE :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 45/75 du 15 Mars 1975 instituant un code de travail
de la République Populaire du Congo ;

Vu la convention collective du 1er Septembre 1960 réglant les
rapports de travail entre les agents contractuels et auxiliaires de
l'Administration et le Gouvernement de la République Populaire du Congo
et plus particulièrement en ses annexes II, III et IV ;

Vu le décret n°75/53 du 4 Février 1975 modifiant l'annexe 5 à
la convention collective du 1er septembre 1960 ;

Vu le décret n°77/13, SER-SG/DAAF du 6 Janvier 1977 fixant la
durée des affectations des agents congolais dans les postes diploma-
ou consulaires ;

Vu le décret n°79/653 du 1er décembre 1979 portant restructu-
ration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°82/953 du 3 Novembre 1982 fixant le régime des
frais de transport des effets des diplomates, personnel administratif
et technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire
du Congo ;

Vu le décret n°85/997 du 7 août 1985 fixant le régime des
indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

Vu le décret n°85/147 du 4 Octobre 1985 fixant le régime de
rémunération applicable aux personnels diplomatiques consulaires et
assimilés et au personnel administratif en poste dans les services
extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Vu le décret n°84/856 du 8 août 1984 portant nomination du
Premier ministre ;

Vu le décret n°87/481 du 20/08/87 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n°87/1907 portant organisation de
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu la Note de Service 0967/MESSCA-CAB du 06 Août 1987 portant
nomination de Monsieur SINALD Charles en qualité de chef de Division
à l'OGESC près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Buc-
rest (ROUMANIE) ;

D E C R E T

../..

ARTICLE 1ER .- Monsieur SINALD Charles, Secrétaire d'Administration Principal contractuel de 6^e échelon de la catégorie C échelle 8 en service à Brazzaville est nommé chef de Division ~~Spécialité~~ ~~à l'OGESC~~ près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bucarest (ROUMANIE) en remplacement de Monsieur ALAKOUA Eugène, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- L'intéressé qui a rang et prérogatives de Secrétaire d'Ambassade bénéficie des avantages prévus par le décret 85/1147 du 4 Octobre 1965 sus-visé.

ARTICLE 3.- Les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux, du Plan et Finances, des Enseignements Secondaires et Supérieur, de la Culture et des Arts sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bucarest, sera enregistré et publié au JORPE.

Brazzaville, le 1er DECEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-ANGUOSSO.-

Le Premier Ministre

Pour Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération en mission,

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Engage EDOUARD POUNGUI.-

Bernard OMBE MOUNSIKA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
du Travail, de la Sécurité Sociale
et de la Justice,

Le Ministre du Plan et des Finances,

Pierre MOUSSA.-

André Dieudonné KIMBEMBE.-

Ministre des Enseignements Secondaire
et Supérieur, de la Culture et des Arts,

Patrice PATI LOUTARD.-

ANNEXES :

-2
-2
- SAB/MAEC.....2
- CGAEC.....2
- DGFP/DGPOE...4
- DCE.....2
- ASSCA.....2
- DAF/DP.....4
- AMBACOBUCAREST 2
- INTERESSE.....2
- DOSSIER.....2
- JORPE.....2